

S O S L H 56 / 10

321
(1940-1941)

V. D. 322 : Substitution, entre Langon et Montauban, du block automatique - L.S. simplifié au Block P.D.

A

Substitution du block automatique lumineux au block P.D., entre Langon et Montauban.- (43.400.000 fr).-

Centre SNCF.

28.12-40

re S.N.C.F. au M.T.P.

| | | | | | |
|------|-----|------|----|---|----|
| C.A. | 8. | 1.41 | 17 | V | 1° |
| | 10. | 1.41 | | | |

Substitution du block automatique lumineux au block P.D., entre Langon et Montauban

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Région du Sud-Ouest

10 janvier 1941.

Ligne de BORDEAUX à
SETECOPIESubstitution du block
automatique lumineux à
courant alternatif au
block P.D. à courant
continu entre LANGON
et MONTAUBAN

Monsieur le Ministre,

3421 /2

J'ai l'honneur de vous adresser, en deux exemplaires, le projet concernant la substitution du block automatique lumineux à courant alternatif au block P.D. à courant continu entre LANGON et MONTAUBAN.

Ce projet figure en première urgence au § V (Installations de sécurité) du plan spécial d'équipement que vous avez bien voulu prendre en considération le 24 octobre dernier. Ces travaux sont repris au budget d'établissement pour l'exercice 1941 qui a été soumis à votre approbation le 16 décembre 1940.

Il annule et remplace le projet déjà approuvé par décision ministérielle du 7 mai 1940 et concernant la substitution du block automatique simplifié L.S. au block automatique P.D.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil
d'Administration,

signé: FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.

8 janvier 1941

321

Extrait du P.V. De la séance du Conseil d'Administration
du 8 janvier 1941

QU. V- Projets

1°) Substitution du block automatique lumineux à courant alternatif au block P.D. à courant continu, entre Langon et Montauban (43.400.000 fr).-

P.V.

Sur la proposition de M. LE PRESIDENT, le Conseil approuve ce projet qui figure au programme spécial d'équipement.

STENO p. 17

M. LE PRESIDENT - Je rappelle que le programme spécial d'équipement comporte l'électrification de la ligne de Langon à Montauban. Le projet relatif à cette électrification a été approuvé il y a quelques jours.

Il s'agit ici de modifier la signalisation sur cette ^{section de} ligne, ~~en connexion~~ en connexion avec l'électrification de la ligne elle-même. Le coût du projet s'élève à 43.400.000 fr, alors que la dépense prévue au programme spécial d'équipement n'était évaluée qu'à 34 M. Il y a donc un dépassement de 9.400.000 fr qui sera imputé sur les disponibilités laissées par d'autres projets. Les crédits de paiement prévus pour 1941 sont de 35 M.

Il n'y a pas d'observations ? Le projet est approuvé.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Conseil d'Administration

Séance du 8 janvier 1941

V - Projets

- Substitution du block automatique lumineux à courant alternatif au block P.D. à courant continu, entre Langon et Montauban. (43.400.000 fr).

Pres

Modèle de l'ancien ouvrage de l'électrification.

adopté

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 8 Janvier 1941

(Question N° V/1)

V/421 JG.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

le 28 DEC 1940 194

N O T E

pour M.M. les Membres du CONSEIL d'ADMINISTRATION

au sujet de

Substitution du block automatique lumineux
à courant alternatif au block P.D. à courant continu
entre Langon et Montauban.

Par décision du 7 mai 1940, M. le Ministre des Travaux Publics a approuvé un projet relatif à la substitution du block automatique simplifié au block automatique P.D. (Paul DUCOUSSO).

Ce projet faisait déjà suite à un projet approuvé par Décision Ministérielle du 27 avril 1938 et qui comportait l'adaptation, au block P.D. de feux plus puissants et d'un dispositif d'allumage d'approche destiné à produire une économie de courant électrique.

Les feux électriques, alimentés par piles, étaient mis directement sous la dépendance des circuits de voie.

Ces dispositions, tout en présentant une amélioration sensible sur la situation ancienne maintenaient néanmoins plusieurs inconvénients sérieux, notamment l'obligation de conserver en service un matériel vétuste et délicat, d'un entretien onéreux et exigeaient également le maintien en vigueur d'une réglementation et d'une signalisation spéciales.

Le projet, approuvé le 7 mai 1940, permettait, par l'introduction de panneaux lumineux donnant les mêmes indications que celles du block automatique lumineux, de supprimer les signaux à cocarde et surtout d'unifier la réglementation de la signalisation.

Toutefois, par raison d'économie, il n'était prévu qu'un block automatique simplifié avec alimentation en courant continu.

Or, la réalisation prochaine de l'électrification Bordeaux-Montauban dont le projet a été présenté à l'approbation de M. le Secrétaire d'Etat aux Communications le 16 octobre 1940, entraîne la nécessité de prévoir l'alimentation en courant alternatif des installations du block.

C'est dans ce but qu'a été dressé le présent projet qui comporte la réalisation d'un block automatique lumineux du type unifié et qui annule et remplace les projets antérieurs précédemment approuvés.

Sa réalisation permettra, tout en simplifiant les méthodes d'exploitation d'augmenter la sécurité et le débit de la ligne déjà facilité par l'électrification. Elle permettra également d'éviter une révision des têtes de signaux P.D. et le remplacement des relais de commande des moteurs les plus anciens, économie évaluée à près d'un million de francs.

....

Le présent projet comporte :

- l'installation de 198 signaux lumineux de block automatique

- la réalisation d'installations de sécurité complémentaires dans les petites gares ainsi que la modification des installations des gares de Langon, Marmande et Castelsarasin.

- la modification et l'adaptation au block lumineux des lignes aériennes utilisées actuellement pour la commande électrique des signaux mécaniques du block P.D.

- la dépose et le rangement des installations qui ne peuvent être réemployées.

Le montant total des travaux s'élève à la somme de 43 400 000 fr.

Le projet figure en première urgence au § V (Installations de sécurité) du programme spécial d'équipement, approuvé par le Conseil d'Administration le 1er octobre 1940 et pris en considération le 24 octobre 1940 par M. le Secrétaire d'Etat aux Communications.

Les prévisions actuelles dépassent de 9,4 M la dotation prévue au programme spécial d'équipement (34 M). La différence sera prélevée sur les disponibilités laissées par d'autres projets (en particulier celui du block automatique lumineux **Tours**-Bordeaux).

Une dotation de 35 M figure au budget de 1941 pour entreprendre les travaux.

Il est demandé à M.M. les Membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le présent projet.

Le Directeur
des Installations Fixes,

A. Bourde